



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 21 avril 2022

Postes d'internes en Île-de-France : non aux quotas imposés Retour à la raison et aux besoins populationnels

Hier soir a eu lieu la réunion du Comité régional Île-de-France pour établir la proposition du nombre de postes d'internes à ouvrir dans la région en novembre 2022, à soumettre en avril à l'Observatoire national des professions de santé (ONDPS).

Cette décision intervient dans un contexte médical extrêmement tendu, avec un zonage régional plaçant l'Île-de-France en tête des territoires souffrant de difficultés d'accès à un médecin généraliste libéral. L'Île-de-France a subi une multiplication par 9 en 7 ans de l'étendue des territoires ZIP, zones d'intervention prioritaire occupant à présent 62% du territoire soit plus de 7 millions d'habitants. Ce constat est l'aboutissement de décisions politiques qui n'ont pas anticipé les besoins populationnels en santé.

Depuis plusieurs mois en Ile-de-France, des listes de gardes de permanence des soins ne sont pas pleinement pourvues, on assiste à des fermetures de centres d'urgence libérale, des médecins libéraux partent à la retraite sans trouver de successeurs. Cette situation de pénurie inédite laisse orphelins de médecins traitants plus de 10% des patients, exposés à une perte de chance, et une mise en danger. La Haute Autorité de santé (HAS) a tiré la sonnette d'alarme dans sa lettre du 30 mars 2022 : 42% des AVC n'ont pas pu être admis dans la filière de soins en raison du manque de médecins.

Et l'évolution du nombre des internes ne suit pas celle de la courbe démographique de la population de plus de 65 ans qui va s'élever à 50% d'ici 18 ans (INSEE).

Dans sa commande aux Agences régionales de santé(ARS), le ministère de la santé a imposé cette année une augmentation plafonnée à 3% des effectifs d'internes au niveau national, soit 45 internes supplémentaires pour renforcer les 1500 actuels par promotion pour l'Île-de-France. De l'avis de tous, ce niveau est totalement déconnecté du besoin réel.

A l'occasion du Comité régional du 20 avril, l'ARS a établi une proposition d'augmentation de 150 postes, soit une augmentation de 10%, qui apparait tout aussi déconnectée.

Nos calculs, par spécialité, à partir du nombre de médecins partis sans successeurs depuis 2010 (3742 médecins), du retard cumulé du nombre d'internes nommés annuellement non adapté depuis 2010, de la proportion des installations en libéral, ainsi que de la projection des départs des médecins de plus de 65 ans (plus de 5 000 médecins actuellement en exercice), nous font estimer la **nécessité territoriale de doubler le nombre d'internes franciliens pendant les trois prochaines années**. L'URPS médecins Île-de-France propose d'élargir les capacités de formation des internes en offrant la possibilité de les former également dans les cabinets libéraux, dans le respect des programmes pédagogiques comme le prévoient les maquettes universitaires.

L'URPS médecins Île-de-France est soutenue par la Région Île-de-France, le Syndicat des internes des hôpitaux de Paris (SIHP), le Conseil régional de l'ordre des médecins, l'Association inter-URPS francilienne (AIUF) (l'URPS orthophonistes, l'URPS kinésithérapeutes, l'URPS orthoptistes, URPS pédicures-podologues, l'URPS pharmaciens, l'URPS infirmiers) dans l'expression des besoins de la région, soit la nécessité de doubler le nombre d'internes formés chaque année durant les trois

prochaines années avec 3000 postes d'internes par an au lieu des 1500 actuels, afin de retrouver une situation démographique médicale équivalente à celle de 2010 (sans toutefois anticiper le vieillissement de la population).

Face à ce constat partagé, l'ARS prône une approche en demi-teinte ne souhaitant pas afficher le réel besoin francilien pour se rapprocher du quota imposé par son ministère de tutelle.

Nous pensons qu'il n'est au contraire pas raisonnable de sous-calibrer les ressources en médecins au risque d'aggraver les difficultés de l'accès aux soins et de la perte de chance pour les patients franciliens. La prise en charge du médecin reste indispensable, dans un système qui organise la délégation des soins à d'autres professions, elles-mêmes en surtension démographique.

L'URPS médecins Île-de-France refuse d'être associée à la proposition de l'ARS sur le calcul du nombre de postes d'internes à ouvrir, estimant que cette demande représente 10% des besoins territoriaux réels.

Dr Valérie Briole
Présidente de l'URPS médecins Île-de-France,

Dr Ludovic Toro
Conseiller régional d'Île de France en charge de la désertification médicale
Président de la commission santé à la Métropole du Grand Paris,

Dr Philippe Garat
Président du Conseil régional de l'ordre des médecins,

Léonard Corti
Président du Syndicat des internes des hôpitaux de Paris (SIHP),

Pour l'Association Inter-URPS francilienne,
Anne-Sophie Hadeler, Présidente de l'Inter-URPS IDF, Présidente de l'URPS orthophonistes,
Yvan Tourjansky, Président de l'URPS kinésithérapeutes, Véronique Dissat, Présidente de l'URPS orthoptistes, Bertrand Aupicon, Président de l'URPS pédicures-podologues, Renaud Nadjahi, Président de l'URPS pharmaciens, Christophe Minghetti, Président de l'URPS infirmiers.

À propos de l'URPS médecins libéraux Île-de-France

L'Union régionale des professionnels de santé (URPS) médecins libéraux Île-de-France représente les 21 000 médecins libéraux d'Île-de-France. Constituée de 60 médecins libéraux élus par leurs pairs pour cinq ans, elle a pour but de contribuer à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional. C'est une association loi 1901 créée par la loi du 21 juillet 2009 « portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ».

Plus d'informations : www.urps-med-idf.org www.soignereniledefrance.org

Contacts presse :

Primatice Conseil :
Thomas de Climens - thomasdeclimens@primatice.com | 06 78 12 97 95
Armand Rigaudy - armandrigaudy@primatice.com | 07 88 96 41 84